****

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERÊT**

**VILLAGE DE NOËL 2024**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET EXPLOITATION D’UN CHALET**

La présente publication a pour objet de faire connaître à toutes les personnes susceptibles d’être intéressées pour exploiter un **chalet à l’occasion du village de Noël qui se déroulera du samedi 07 décembre au mardi 31 décembre 2024 dans le cœur du Centre Historique (rues Jean Jaurès et Fleury, Places Clémenceau et Formigé.**

1. **OBJET :** attribution de chalets sur le village de Noël

**2. DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER** : **le vendredi 27 Septembre 2024 à 17h00.**

**3. LOCALISATION :** Cœur du Centre Historique : rues Jean Jaurès et Fleury, Places Clémenceau et Formigé.

**4. MODALITES D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :**

- types de chalets en bois : 3x2 mètres,

- remise des clés et décoration du chalet : à partir du mercredi 4 décembre 2024 à partir de 14h00,

- libération de toute occupation du chalet : le jeudi 02 janvier 2025,

- horaires d’ouverture au public : de 11h00 à 21h00 tous les jours,

- horaires de fermeture au public lors d’animations ou de forte affluence : possibilité d’étendre l’horaire de fermeture jusqu’à 23h00,

- Soirée du 31 décembre 2024, fermeture à 23h00.

**5. TARIFS / PAIEMENT** :

- redevance d’occupation du domaine public : Centre Historique : 450€,

- le paiement s’effectuera à l’avance par virement ou espèces, pour valider définitivement la candidature.

**6. PIÈCES À JOINDRE :**

Le « Village de Noël » est ouvert aux professionnels, commerçants, artisans, régulièrement immatriculés et pouvant en justifier.

La recevabilité d’une candidature est liée à l’envoi du dossier complet comprenant :

- le bulletin d’inscription dûment renseigné ;

- un exemplaire des conditions générales daté, signé et paraphé ;

- une photocopie recto verso de la carte d’identité en cours de validité ;

- les statuts de l’entreprise et/ou documents de l’année en cours de moins de 3 mois sont à joindre pour :

* Commerçant : n° RC ou RCS (joindre un K-bis), carte commerçant non sédentaire ;
* Artisan : attestation d’inscription au registre des métiers ;
* Artiste libres : attestation d’inscription à la Maison des Artistes ;
* Agriculteur : photocopie certifiée conforme de la carte d’affiliation à la MSA ;
* Autres : certificat URSSAF, formulaire INSEE ;

- une attestation de police d’assurance responsabilité civile en cours de validation au moment du « Village de Noël » ;

- un détail de la nature des produits qui seront mis en vente ;

- des photos récentes en couleur des produits ou créations et du stand ou chalet.

Seuls les articles ou créations retenus sur l’offre de candidature pourront être commercialisés pendant le « Village de Noël ».

**7. CONTACT :**

MAIRIE DE FREJUS

Direction du Commerce

Place Formigé

83600 FRÉJUS

info.commerce@ville-frejus.fr

04.94.51.76.04